



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 22 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Annick BIGUET, Aurélie Renoust, Edmond BERNARD

Absents : M. François VIVION,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Renoust

Date de convocation : 14 novembre 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 14 novembre 2016	- en exercice : 8
	- présents : 7
	- votants : 7

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Mme Aurélie Renoust informe les conseillers qu'elle va enregistrer la séance pour suppléer sa prise de note.

Mme Aurélie Renoust demande des précisions sur la remarque « le compte rendu doit permettre de refléter le sens des propos tenus lors des conseils municipaux ». Elle demande si cette remarque se réfère à ses observations sur le précédent compte-rendu ou si cette dernière a une portée générale.

Monsieur le Maire répond que cette remarque a une portée générale.

Mme Alison McDonagh rappelle que les remarques apportées par mail par Mme Renoust ont fait l'objet d'une discussion.

Mme Aurélie Renoust observe qu'il n'y a pas eu de prise en compte et note qu'il n'y a pas eu de modification sur le compte rendu selon les remarques observées.

Ordre du jour

1. Révision des tarifs communaux
2. Décision modificative budget commune
3. Projet éolien commune Le Vigeant

Questions diverses

DELIBERATION 2016-49 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur.

M. Nathalin Cleuet demande, dans le cadre des locations de salle, si les tarifs pratiqués pour les consommations électriques et gaz sont figés.

Monsieur le Maire répond que ces tarifs suivent l'évolution des tarifs d'électricité et de gaz de l'entreprise Sorégies.

M. Nathalin Cleuet informe qu'il faut ajouter le tarif des caves urnes étant donné les travaux effectués dernièrement.

Monsieur le Maire explique que les familles n'auront pas de frais supplémentaires à engager une fois l'achat de la cave urne effectué.

Mme Annick Biguet demande le montant des travaux.

Mme Alison McDonagh rappelle que la facture est de 2080€ TTC à laquelle il faut déduire les subventions du conseil départemental et de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

M. Nathalin Cleuet indique qu'il n'y a pas d'autres travaux à réaliser par les familles ; il est possible d'envisager de les vendre au prix coutant.

Mme Annick Biguet demande si un aménagement des abords est envisagé.

M. Nathalin Cleuet indique que la terre végétale va être ajoutée afin de semer du gazon.

Mme Aurélie Renoust précise qu'il faut penser aussi aux frais d'entretien que la commune aura à supporter dorénavant.

M. Nathalin Cleuet rappelle que c'est le même principe que pour les concessions ordinaires.

Mme Alison McDonagh propose un montant de 250€ qui correspondrait aux travaux de création des caves urnes et de l'entretien à effectuer par la commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si un montant de 250€ par cave urne est adapté. Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Mme Aurélie Renoust demande si le forfait ménage dans le cas d'une location pour l'ensemble des salles n'est pas trop faible.

Monsieur le Maire explique que dans la petite salle polyvalente il y a du parquet qui nécessite un simple balayage donc l'entretien reste minime par rapport à la grande salle polyvalente.

La secrétaire de mairie précise que le forfait ménage est pris presque systématiquement par les associations, ce qui n'est pas le cas pour les particuliers.

M. Edmond Bernard fait savoir que l'installation d'un porte-manteau dans chaque sanitaire est demandée.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh approuvent l'idée et en parleront aux agents techniques lors de la prochaine réunion hebdomadaire.

Mme Alison McDonagh rapporte que les usagers apprécient la salle polyvalente, aussi bien au niveau du bâtiment que des prix pratiqués. La réputation de cette salle est en train de se faire, et les tarifs pratiqués la rendent particulièrement attractive.

M. Nathalin Cleuet propose d'étudier l'acquisition d'un four à vapeur pour les traiteurs ; ce serait un plus pour les locations.

Monsieur le Maire affirme qu'un devis peut être demandé pour l'inscrire ou non au prochain budget. Il confirme qu'une publicité auprès des traiteurs pourrait être faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'appliquer** les tarifs suivants pour l'année 2017

↳ **Location de la grande Salle polyvalente :**

Commune : 170€ pour le week end ;

90€ pour la journée

Hors commune : 220€ pour le week end ;

120€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la petite Salle polyvalente :**

Commune : 100€ pour le week end ;

60€ la journée sans cuisine,

80€ la journée avec la cuisine

Hors commune : 150€ pour le week end ;

80€ la journée sans cuisine,

100€ la journée avec la cuisine

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la grande et la petite Salle polyvalente :**

Commune : 200€ pour le week end ;

Hors commune : 250€ pour le week end ;

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la salle des associations :**

Commune 60€ pour le week end ; 40€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Il est rappelé, pour toute location, en plus d'un contrat signé, qu'une attestation de responsabilité civile est demandée ainsi qu'un chèque de caution de 500€ pour la grande salle, 250€ pour la petite salle et de 250€ pour la salle des associations.

↳ **Concession cimetière :**

Concession cinquantenaire (2.76m²) : 150€

Cave urne cinquantenaire : 250€

↳ **Les entrées charretières :**

un forfait de 300€ est demandé pour la mise en place d'une entrée de 6 mètres avec tête de buse, tuyaux et cailloux.

↳ **Taxe d'assainissement :**

en vertu de la réglementation en vigueur (décret n°237-2000 du 13 mars 2000) la redevance d'assainissement collectif doit être composée d'une part fixe.

Part fixe : 25€

Part variable : 0.80€/m³ d'eau usée, basée sur la consommation d'eau potable.

↳ **Raccordement assainissement :**

le montant de 500€ sera facturé pour tout nouveau raccordement au réseau collectif de la commune.

Mme Aurélie Renoust estime qu'il ne serait pas pertinent de modifier les tarifs d'assainissement sans connaître le montant précis des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire explique qu'il faut attendre les prochaines réunions d'assemblée du syndicat Eaux de Vienne pour voir l'évolution sur nos travaux à engager.

DELIBERATION 2016-50 : Décision modificative

Mme Alison McDonagh rappelle le contexte de l'établissement du budget 2016. Lors de la réunion du 29 mars, le conseil municipal avait approuvé le budget établi en commission des finances selon les consignes de la Trésorière. Les modifications avaient été faites en amont avec une demande d'explications qui n'a jamais eu de retour suite à la prise de congés de la Trésorière. Début novembre 2016, elle demande d'effectuer des modifications sur le budget 2016 concernant des reports des résultats des années antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'appliquer** la décision modificative suivante :

Investissement			
Dépenses		recettes	
Articles	Montant	Article	Montant
231 op 0115 acquisition matériels	17 573.69	021 virement de la section de fonct	17 573.69
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Article	Montant
023 virement à la section d'invest	17 573.69	002 excédent de font reporté	17573.69

DELIBERATION 2016-51 : Projet éolien commune de Le Vigeant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes est en cours sur la commune du Vigeant. La commune de St Martin L'Ars étant comprise dans un rayon de 6km du projet, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet.

Mme Alison McDonagh observe que, selon les documents adressés par CD, les projets éoliens en cours se situent tous au nord et demande : qu'en est-il pour le sud et le projet sur la commune de Mauprévoir ?

Monsieur le Maire répond, concernant Mauprévoir, qu'il semble y avoir un problème de chevauchement des opérateurs éoliens, mais qu'il ne savait pas où en était le projet.

Mme Aurélie Renoust observe que sur la carte présentée sur le CD pour le projet éolien de la commune du Vigeant, seuls les projets ayant déposé un permis de construire sont pris en compte.

M. Edmond Bernard demande la durée des travaux pour le projet éolien de la commune de St Martin L'Ars.

Monsieur le Maire répond que les travaux ont débuté avec l'accès des voies de communications et les ferraillements et bétonnages des socles des 5 éoliennes et continueront jusqu'en février. Ils doivent s'arrêter de mars à août 2017 et reprendront en septembre 2017. L'opérateur WKN n'envisage pas une mise en route avant juin 2018.

Mme Aurélie Renoust précise qu'il faut aussi prendre en compte le temps de raccordement au poste source.

Elle indique que concernant le projet sur la commune du Vigeant l'étude prévoit des travaux sur 70 jours avec une fréquence de 15 camions par jour en phase de terrassement.

M. Edmond Bernard indique qu'il a observé qu'une éolienne ne faisait pas de bruit en étant à proximité.

Mme Aurélie Renoust explique la réglementation sur le phénomène de l'émergence sonore.

Monsieur le Maire affirme que par grand vent il a observé qu'effectivement il n'y avait pas de bruit mais rappelle que les habitants proches du parc peuvent faire un recours si le bruit devient trop important.

Mme Aurélie Renoust observe que sur l'étude présentée on ne peut percevoir l'impact sur les habitants de la commune. Il n'apparaît pas de photomontage au niveau du bourg de St Martin L'Ars ou des hameaux de la commune les plus concernés (La Robinerie, les Forges) pour mieux évaluer l'impact sur le paysage.

Mme Alison McDonagh regrette que le paysage éolien se développe si fortement, bien qu'elle ne soit pas opposée aux projets éoliens en général.

Considérant, au vu de l'étude apportée, qu'il est difficile d'apprécier au mieux l'impact d'un tel projet pour la commune de Saint Martin L'Ars ;

Considérant que le Conseil Municipal estime que les décisions à prendre doivent être prises par les habitants du Vigeant et en premier lieu les riverains;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **a procédé au vote**

Concernant l'implantation du parc éolien : pour : 0 voix, contre : 1 voix, abstention : 6 voix

- **décide de s'abstenir de tout avis** sur le projet d'un parc éolien sur la commune du Vigeant

Questions diverses

Demande de voirie de M. Guyot

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de M. Guyot, nouveau propriétaire de l'Abbaye de la Réau, qui propose d'échanger sa parcelle 289, voie goudronnée entre la D741 et le bois Nouveau, contre la voie communale en prolongement qui accède à l'Abbaye. Pour M Guyot, le but de cet échange serait de pouvoir clôturer le site pour une

meilleure sécurité et gestion du public. Il propose que cette voie soit substituée par le chemin contournant le logis abbatiale cadastré 364.

Monsieur le Maire informe que, sur le cadastre, la voie communale accédant à l'abbaye est classée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) ce qui la rend, en principe, inaliénable. Il fait observer également que la parcelle 364, chemin de substitution appartient à un propriétaire privé différent de M. Guyot.

Mme Aurélie Renoust informe le Conseil Municipal que selon le Conseil départemental, qui gère le PDIPR, il est possible de changer le tracé du chemin de grande randonnée sous réserve de plusieurs points :

- concertation préalable auprès de l'association départementale des randonneurs pédestres
- proposition d'un itinéraire de substitution
- l'itinéraire de substitution doit appartenir au domaine communal (pas de parcelles privées).

M. Nathalin Cleuet regrette que la voie d'accès puisse être interdite aux promeneurs qui ont l'habitude de passer devant l'abbaye. Il estime par ailleurs que les travaux à entreprendre, pour renforcer un chemin afin que les engins agricoles actuels puissent l'emprunter, sont importants.

M. Patrick Vignaud dit qu'il faudrait également que le propriétaire de la parcelle 364 soit d'accord pour vendre. Il comprend l'idée de clôturer le site mais cela nuirait à l'envie de découvrir le cadre.

Mme Aurélie Renoust précise également que l'échange doit permettre non seulement la circulation pédestre mais qu'il faut assurer aussi la circulation des engins agricoles qui l'empruntent actuellement. Ceci impose une largeur et une structure suffisantes. Une opération analogue a été faite à l'infirmerie, pour éviter que le chemin public ne passe au milieu de la propriété. Mais si on veut soutenir un projet qui fait revivre le site et donc la commune il y a peut-être des possibilités à envisager. Elle propose d'envisager un compromis concernant l'endroit de la fermeture de la voie, qui permettrait d'avoir une vue sur les bâtiments depuis le domaine public. Il faut qu'il y ait un équilibre entre les usagers et le développement du projet. Si la parcelle 364 n'appartient pas à M. Guyot, elle suggère de prendre l'emprise du chemin de substitution sur ses parcelles 321 et 323.

Monsieur le Maire s'interroge sur les frais à engager pour de tels travaux. Un rendez-vous avec M. Guyot est envisagé pour rendre compte de cette discussion.

Mme Alison McDonagh demande si le fait que certains randonneurs passent devant l'abbaye soit vraiment gênant. Elle considère que le fait de découvrir le site en passant peut donner envie de le visiter.

Changement des horaires d'ouverture de la mairie

La secrétaire de mairie a demandé de modifier ses horaires de travail pour libérer les mercredi après-midi.

Ses nouveaux horaires à partir du 28 novembre 2016 seront :

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h45-12h 13h-17h30

Mercredi : 8h30-12h30

Monsieur le Maire propose que l'ouverture du secrétariat au public soit modifiée également.

Lundi mardi vendredi : 10h-12h 14h-17h30

Mercredi: 9h-12h30

Jeudi: 10h-12h

Le jeudi après-midi sera fermé au public afin de pouvoir travailler sur des dossiers nécessitant une concentration plus importante.

Loyers épicerie

Mme Aurélie Renoust a informé le Conseil du désaccord des épiciers sur le montant de leurs impayés. Il a donc été dressé et expliqué un état des loyers de M. Michelot depuis son arrivée en janvier 2016, les montants réglés par la CAF d'une part et ceux réglés par M. Michelot. Après analyse de cet état, il ressort un impayé au 22 novembre 2016 d'un montant de 1698.80€.

Programme des prochains conseils municipaux

Le prochain conseil municipal se tiendra le 13 décembre, en cas de décision modificative à effectuer avant la clôture du budget.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2017 de programmer les conseils municipaux au dernier mardi de chaque mois afin que tous les conseillers puissent s'organiser.

CCAS

Mme Annick Biguet informe les membres du conseil que le CCAS a organisé une aide alimentaire à un habitant de la commune. Le CCAS a mis en place une aide d'un montant de 200€ pour l'année 2016. Chaque membre du CCAS fait les courses et va lui porter chaque semaine.

Monsieur le Maire précise que les problèmes liés à cette personne perdurent depuis le mois de mai. Et ce, malgré les signalements, au Procureur de la République et les divers contacts pris avec l'assistante sociale et la gendarmerie. Un mandataire judiciaire venant d'être nommé la situation pourrait évoluer mais il n'empêche que les troubles du voisinage persistent.

Commission bâtiment

Mme Alison McDonagh fait le compte rendu de la réunion de la commission des bâtiments qui s'est réunie au sujet de l'aménagement de la cuisine dans la salle des associations. Un devis chez Castorama a été établi pour un montant de 2200€. Il comporte non seulement les plans de travail, mais aussi les placards : c'est donc un prix plafond. Un devis de l'entreprise Maisonnier est prévu.

M. Nathalin Cleuet informe le Conseil Municipal qu'un devis d'un montant de 2000€ a été adressé par l'entreprise Rondino pour changer les marches d'accès au plan d'eau coté mairie et en implanter dans le bosquet menant au restaurant. Ce devis intègre non seulement les marches, mais les systèmes de fixation aux normes.

Environnement

M. Nathalin Cleuet fait part des devis de matériels liés au balayage des rues qui sont proposés en achat ou location :

- une formule location à 180€ par jour associée à un désherbage mécanique est proposée
- une adaptation sur la tondeuse communale est évoquée moyennant 9000€

Eclairage public

Mme Aurélie Renoust indique que plusieurs communes sont en train de changer des horaires d'éclairage pour faire des économies d'énergie. Elle demande les horaires d'éclairage de la commune et si une modification était envisagée.

L'éclairage est éteint entre minuit et 6h00. M. Patrick Vignaud explique que lors du dernier rendez-vous annuel avec les délégués de la Sorégies, la question a été étudiée et que l'économie faite serait trop minime pour justifier de tels changements. L'intervention pour modifier les horaires d'éclairage coûtant à elle seule 600€.

Mme Aurélie Renoust demande si une étude d'un éclairage avec des lampes LED serait possible.

M le Maire informe que tout le parc de l'éclairage public de la commune a été mis aux normes avec changement d'ampoules par la Sorégies ces 4 dernières années.

Signalétique

M. Nathalin Cleuet informe que le SIMER est entré dans un processus de devis pour une commande groupée de panneaux routiers.

Vidange Plan d'eau

Mme Aurélie Renoust demande où en est la demande de vidange du plan d'eau.

Monsieur le Maire répond que Le dossier de demande de vidange a été adressé à la DDT mais qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour. Il répond également qu'il s'est rapproché de l'association La Carpe Avallaise pour leur accord et soutien. Il a contacté M Beguin de la Fédération Départementale de Pêche, qui ne peut par contre apporter son aide technique, étant très pris par ailleurs, il a néanmoins conseillé de s'adresser à certains pisciculteurs. Cette démarche est en cours.

Fin de la réunion 00h00